



# FICHE DESCRIPTIVE / PROGRAMME DE FORMATION BON USAGE DU MEDICAMENT - DPC 13002425037







Bon usage du médicament au cabinet dentaire

Mise à jour du document le 09/12/2025

# **OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**

Objectifs opérationnels :

- Maîtriser une vue d'ensemble de la pharmacologie des différents médicaments de l'odontologiste
- Maîtriser les dernières recommandations sur l'utilisation des antibiotiques
- Maîtriser l'utilisation des médicaments sur l'inflammation
- Adapter ses prescriptions médicamenteuses en fonction des terrains (femme enceinte, enfant, personne âgée)
- Identifier et évaluer le risque médicamenteux chez le patient malade
- Analyser les enjeux économiques et politiques du médicament

# **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES**

Alternance apports théoriques et pratiques

Etudes de cas cliniques

Evaluation des pratiques : analyse du bien-fondé des ordonnances via des ordonnances type

#### **MODALITÉS D'INSCRIPTION**

## Inscription dans le cadre du DPC:

Pour vous inscrire, connectez-vous sur votre compte DPC | Mon DPC (agencedpc.fr) puis recherchez l'action et la session correspondante.

A réception de votre inscription sur le DPC, nous vous transmettrons une confirmation d'inscription.

Inscription hors DPC: nous contacter > formation@ufsbd.fr

#### **FORMATEURS**

Pr Vianney DESCROIX

## **PUBLIC**

Chirurgien-Dentiste

# **PRÉ-REQUIS**

Être Chirurgien-Dentiste

# **NOMBRE MAXIMUM DE STAGIAIRES PAR SESSION**

15

# **DURÉE**

Classe virtuelle et présentiel : 1 journée de 7 heures

Evaluation des pratiques professionnelles (EPP) dans le cadre des programmes intégrés : 4 heures

#### **PROGRAMME**

# Module 1 : Présentation factuelle des principales prescriptions du spécialiste en médecine bucco-dentaire

#### Module 2 : Le médicament en France enjeux économiques et sociétaux

- Consommation rationnelle
- Les enjeux de santé publique : raisonner ou rationnaliser ?

# Module 3: Les anxiolytiques

• Quelles molécules pour quelles indications ?

#### Module 4 : Les médicaments antalgiques

- Un marché particulier
- Les différentes recommandations
- Les classifications
- L'évaluation de la douleur

# Module 5 : Pharmacologie des principales molécules antalgiques d'intérêt en médecine bucco-dentaire

- Paracétamol
- AINS
- Opioïdes faibles
- Les alternatives à la codéine

#### Module 6 : Antalgie et populations spécifiques (pédiatrie, femme enceinte, vulnérabilités)

#### Module 7 : Les recommandations de l'HAS

#### Module 8 : Les antibiothérapies en médecine bucco-dentaire

- Données sanitaires Recommandations de l'ANSM
- La notion de risque infectieux
- Les différentes stratégies prophylaxie vs curatives
- Pharmacologie des antibiotiques en médecine bucco-dentaire

# Module 9 : Les médicaments glucocorticoïdes

Les principales indications

# Module 10 : Le patient polymédiqué, faire face au risque

- La iatrogénie médicamenteuse
- Les interactions médicamenteuses
- Les effets indésirables
- Le risque hémorragique

#### Conclusion et évaluation de la formation

# **TARIF**

De 360€ à 689.70

#### **PRÉCISIONS SUR LE TARIF**

Tarif Parcours DPC: 623.20€

Tarif hors DPC : 360€

#### **CALENDRIER**

# **PROGRAMME INTÉGRÉ:**

- 09 avril 2026, de 9h à 17h, en classe virtuelle + grilles d'évaluation des pratiques professionnelles (EPP)
- 11 juin 2026, de 9h à 17h, en classe virtuelle + grilles d'évaluation des pratiques professionnelles ( EPP )

**En intra :** Sur demande ( <a href="mailto:formation@ufsbd.fr">formation@ufsbd.fr</a>)

Chaque programme intégré comprend :

- une action de formation continue, sous forme de CLASSE VIRTUELLE, d'une durée de 7 heures
- une action d'évaluation des pratiques professionnelles ( EPP ) sous forme de grille à compléter en ligne, en amont de la formation et en aval de la formation.

# MODALITÉS D'ACCUEIL DES STAGIAIRES EN SITUATION DE HANDICAP

Le contractant ou tout stagiaire inscrit peut contacter le **Référent Handicap de l'UFSBD** via l'adresse mail : **referenthandicap@ufsbd.fr**.

Le Référent Handicap se mettra en relation avec le contractant ou le stagiaire afin de mener à bien le processus d'analyse des besoins, proposera et s'assurera de la mise en œuvre de solutions raisonnables adaptées à la situation de handicap qui lui sera décrite.

### **MÉTHODES D'ÉVALUATION**

En début de formation : évaluation des connaissances pré-formation via un questionnaire en ligne

En cours de formation: le formateur procède à des tours de tables afin de vérifier la progression et la satisfaction du groupe

**En fin de formation** : évaluation des acquis post-formation via un questionnaire en ligne et évaluation de la satisfaction via un questionnaire en ligne

#### **CHIFFRES CLÉS**

- Satisfaction apprenants: 98% (satisfaction moyenne basée sur les questionnaires satisfactions des 12 derniers mois)
- 54 stagiaires formés (calcul basé sur le nombre de stagiaires formés ces 12 derniers mois)

#### **FINANCEMENT / PRISE EN CHARGE**

**DPC**: Prise en charge à hauteur de 623.20 €

**Pour les praticiens libéraux > FIF PL** : à hauteur de 200 €/jour\*\* ( dans une limite de 2 jours pour une même formation, plafond de 600 €/an )

- Dossier de prise en charge à réaliser sur l'espace personnel FIF PL fifpl.fr au maximum 10 jours après le début de la formation.
- Les frais pédagogiques sont à nous régler. Le FIF PL vous verse le financement à l'issue de la formation, sur présentation de l'attestation de présence et de règlement qui vous sera remise.

Pour les praticiens salariés > OPCO EP : selon barème annuel, renseignements sur www.opcoep.fr

\*\*Formation susceptible d'être prise en charge

#### **TUTORIELS PRISE EN CHARGE**

Téléchargez nos tutoriels qui vous aideront en quelques clics à finaliser vos démarches auprès des organismes financeurs.

**Tutoriel FIFPL** 

**Tutoriel OPCO EP** 

#### **MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS**

L'inscription est possible jusqu'à 5 jours ouvrés avant le début de la formation, dans la mesure des places disponibles.

Une confirmation d'inscription vous est envoyée par email à réception du formulaire complété et la notification d'inscription du DPC ou de votre règlement dans le cas d'une inscription hors DPC.

#### **SPÉCIALITÉ**

Pharmacologie